



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RN 147

Question orale n° 1097

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la liaison routière entre Limoges et Poitiers, l'actuelle RN 147. Alors que le nouveau schéma national des infrastructures de transports est en cours d'élaboration, elle souhaite attirer son attention sur la nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, une mise à 2x2 voies de cet axe extrêmement fréquenté et particulièrement accidentogène ; de surcroît, cette liaison, complémentaire au barreau LGV Limoges-Poitiers contribuerait à conforter le réseau de villes Limoges-Poitiers, comme une alternative à une hyper-métropolisation, dans une perspective d'aménagement équilibré du territoire. Dans ce contexte, elle lui demande son inscription au prochain SNIT.

Texte de la réponse

MISE À DEUX VOIES DE LA RN 147 ENTRE LIMOGES ET POITIERS

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, pour exposer sa question, n° 1097, relative à la mise à deux voies de la RN 147 entre Limoges et Poitiers.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Ma question s'adressait à M. Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports.

Alors que le nouveau schéma national des infrastructures de transports est en cours d'élaboration, je souhaite attirer son attention sur la nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, une mise à deux fois deux voies de la liaison routière entre Limoges et Poitiers, l'actuelle RN 147, un axe extrêmement fréquenté où se produisent de nombreux accidents.

M. le secrétaire d'État connaît bien l'importance de cette liaison routière, complémentaire au barreau de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers qui est actuellement à l'étude. Elle contribuerait à conforter le réseau de villes Limoges-Poitiers comme alternative à une hyper-métropolisation, dans une perspective d'aménagement équilibré du territoire.

Cette infrastructure était, au demeurant, inscrite comme prioritaire au dernier contrat de plan État-région 2000-2006. En incidente, je voudrais dire au Gouvernement que nous constatons au quotidien les effets délétères de la suppression des procédures de contrats de plan.

Dans ce contexte, je souhaite savoir si le Gouvernement envisage l'inscription de cette liaison routière essentielle pour nous, au prochain schéma national des infrastructures de transports.

M. le président. La parole est à M. Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme.

M. Benoist Apparu, *secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme*. Madame la députée, la mise à deux fois deux voies de la RN 147 poursuit les mêmes finalités que le projet de liaison autoroutière Poitiers-Limoges sud connu sous le nom de POLIS.

Il fait partie des opérations inscrites à la revue des projets où sont identifiées les principales infrastructures de transports qui méritent de figurer au schéma national en raison de leur cohérence avec les orientations du Grenelle de l'environnement.

La question de l'inscription du projet POLIS au schéma national des infrastructures de transports n'est pas encore tranchée, un avant-projet de schéma devant être prochainement proposé à la concertation. En toute

hypothèse, il conviendra de s'interroger sur l'intérêt de le réaliser en tracé neuf ou, au contraire, sous la forme d'un aménagement à deux fois deux voies de la RN 147.

L'avant-projet de schéma sera d'abord présenté au comité de suivi du Grenelle de l'environnement.

Conformément à la loi, il sera ensuite examiné par le Parlement.

L'État reste par ailleurs attentif à la qualité et à la sécurité de la RN 147. L'aménagement des conditions de circulation le long de cet axe important se poursuit dans le cadre des programmes de modernisation des itinéraires routiers.

La priorité doit clairement être donnée aux sections Poitiers-Lussac-les-Châteaux et Bellac-Limoges sur lesquelles la circulation est la plus intense et qui présentent les enjeux les plus forts en terme de sécurité. Dans ce contexte, l'actuel programme de modernisation des itinéraires de Poitou-Charentes prévoit la réalisation d'une première tranche de la déviation de Lhonnaizé au sud de Poitiers.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Je vous remercie pour cette réponse qui lève partiellement mes inquiétudes. Nous étions un certain nombre à craindre que ce dossier ne soit passé aux oubliettes de l'histoire. Certes, à l'heure du Grenelle de l'environnement, d'aucuns considèrent que les infrastructures routières et autoroutières ne sont plus de mise. Je les invite à se rendre en Haute-Vienne où je les recevrai volontiers dans le bassin de Bellac. Ils verront que l'avenir de tout ce bassin passe par une liaison routière ou autoroutière digne du XXI^e siècle, reliant cette capitale du nord de la Haute-Vienne à Limoges et Poitiers.

Monsieur le secrétaire d'État, nous n'avons pas d'a *priori* sur le tracé : aménagement de l'actuelle RN 147 et mise à deux fois deux voies sur l'axe actuel ou bien création d'un axe nouveau. Pour nous, il importe que les choses avancent et le plus vite possible.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1097

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 5929

Réponse publiée le : 9 juin 2010, page 4057

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juin 2010